



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 12 07

OBJET :

**Restauration de la Noria de la Vernéa :
demande de subvention à la Région au titre du patrimoine rural non protégé**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi douze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, Olivier Camous, Mmes Sandrine Mauras, Edwige Alunni, M. Christophe Cérageoli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Nadine Ezingoard, M. Armand Gasiglia, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, Malika Vannucci, MM. David Dongé, Michel Caruso et Mme Chloé Roig.

Etaient excusées : Mmes Marie-Fleur Alquier et Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que la commune envisage de procéder à la réfection de la Noria de la Vernéa. Il propose au conseil d'approuver ce programme de travaux d'un montant prévisionnel de 28.900,00 euros HT.

Afin de faciliter la réalisation de cette opération, il propose également de solliciter le concours financier de la Région au titre du patrimoine rural non protégé et celui du Département, chacun à hauteur de 30 % du montant des travaux.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Approuve le programme de travaux portant sur la réfection de la Noria de la Vernéa d'un montant prévisionnel de 28.900,00 euros HT.

Décide, afin d'en permettre la réalisation, de solliciter le concours financier de la Région au titre du patrimoine rural non protégé et celui du Département, chacun à hauteur de 30 % du montant des travaux, selon le plan de financement suivant :

Coût de l'opération (HT) :	28.900,00 euros HT.
Subvention Région (30 %)	8.670,00 euros HT.
Subvention Département (30 %) :	8.670,00 euros HT.
Autofinancement :	11.560,00 euros HT.

Autorise le maire à entreprendre toutes les démarches et formalités nécessaires à cette demande de subvention.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 27

Nombre de présents : 19

Contre : 0

Nombre de votants : 27

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20231212-20231207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

Publication : 13/12/2023

Le Maire Francis TUJAGUE

